DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT D'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR UNE INSTALLATION UTILISANT L'ENERGIE RADIATIVE DU SOLEIL

ANNEE 2009 - Puissance inférieure ou égale à 36kWc

Version 03_09

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, nous demandons à bénéficier d'un contrat d'achat pour l'installation définie ci-dessous. Dans ce but, et conformément à l'article 2 du même arrêté, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Sous réserve que cette demande soit adressée à EDF Obligation d'achat avant le 31/12/2009, cachet de la poste faisant foi, le K retenu pour le calcul du prix de base du contrat sera : 1,09411 soit 32,823 ctsEuros/kWh en non intégré et 60,176 ctsEuros/ kWh en intégration au bâti.

B. Adresse de l'installation de production
(si différente de l'adresse mentionnée en A.) :

Adresse :

Code postal:
Commune :

Entreprise, collectivité notamment :
SIRET de l'installation :

Informations producteur

Tél. :

Fax :

Email (important):

A. Nom ou raison sociale du producteur :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Entreprise, collectivité notamment :
SIRET du Siège social :
Le contrat sera soumis à TVA : ☐ oui ☐ non

1- Nombre de panneaux photovoltaïques *en intégration au bâti*	**3- Puissance crête installée** ou puissance électrique maximale installée ***en intégration au bâti*** : kWc
2- Type de panneaux photovoltaïques *en intégration au bâti :*	
4- Nombre de panneaux photovoltaïques *non intégrés au bâti*	**6- Puissance crête installée** ou puissance électrique maximale installée ***non intégrée au bâti*** : kWc
5- type de panneaux photovoltaïques *non intégrés au bâti :*	
7- Puissance active maximale produite par l'installation et fournie à l'acheteur (valeur max = somme P crête ci-dessus)	kW
8- Puissance active maximale d'autoconsommation (puissance produite et consommée par le producteur pour ses besoins propres) *Cette valeur est nulle dans le cas d'une vente en totalité.*	kW
9- Productibilité moyenne annuelle estimée (quantité d'énergie que l'installation est susceptible de produire en moyenne sur une période d'un an)	kWh
10- Fourniture moyenne annuelle estimée (quantité d'énergie que le producteur est susceptible de fournir à l'acheteur en moyenne sur une période d'un an)	kWh
11- Autoconsommation moyenne annuelle (quantité d'énergie que le producteur est susceptible de consommer pour ses besoins propres en moyenne sur une période d'un an) (nulle si vente en totalité) :	kWh
12- Tension de livraison : ☐ **230 volts** ☐ **400 Volts** ☐ **Autres cas** : (préciser la tension) :	volts

13- Autres renseignements :

- Copie de la lettre de notification (récépissé du permis de construire) mentionnée à l'article R 421-12 du code de l'urbanisme (uniquement si un permis de construire est nécessaire). L'art R421-12 du Code de l'Urbanisme ayant été abrogé le 1er octobre 2007, EDF accepte la remise du récépissé de demande de permis de construire en attendant la mise à jour de la réglementation
- Date prévisible et/ou effective (rayer la mention inutile) de mise en service du raccordement au réseau public :
- Référence du contrat de fourniture d'électricité :

Information Responsable d'Équilibre

Chaque site d'injection photovoltaïque d'une puissance installée inférieure ou égale à 36 kWc, titulaire d'un contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation (CRAE) au réseau de distribution conclu avec Electricité Réseau Distribution De France (ERDF), disposant d'un dispositif de comptage compatible avec la reconstitution des flux, demandant le bénéfice de l'obligation d'achat, est automatiquement rattaché au périmètre d'équilibre d'EDF. La date d'effet du rattachement est la date d'effet du contrat d'accès au réseau de distribution. Le retrait interviendra automatiquement à la fin de la vingtième année du CRAE. EDF se réserve néanmoins le droit de demander un retrait anticipé selon les procédures classiques.

N°CRAE (obligatoire) :

Fait à : **Le Producteur ou son représentant** (Nom, Signature, cachet si société)
Le :

Mandatement (optionnel - si l'option est retenue les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher) ☐

Je soussigné, , confie à qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :
- effectuer la demande de contrat d'achat ci-dessus auprès d'EDF,
- élaborer avec EDF le contrat d'achat qui me sera présenté pour signature.

Fait à **le**

Signature du producteur (mandant) **Signature du Mandataire (mandaté)**

© **EDF 2009 -** Ce document est la propriété d'EDF. Toute communication, reproduction, publication, même partielle, est interdite sauf autorisation écrite d'EDF.